

ANNEXE AU
JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOIS ET DÉCRETS

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.journal-officiel.gouv.fr



Standard 01.40.58.75.00
Annonces 01.40.58.77.56
Accueil commercial . . 01.40.15.70.10

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Annonce n° 931 - page 58

60 - Oise

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Senlis.

ART ET ESPOIR POUR L'AFRIQUE.

Objet : s'investir dans des projets de développement durable permettant aux peuples et populations de l'Afrique de prendre en charge leur propre destin ; favoriser l'accession des médicaments et autres appareils médicaux par des dons et des campagnes de sensibilisation à des structures médicales dépourvues d'infrastructures de soin des pays africains ; promouvoir et vulgariser l'outil internet et l'informatique en Afrique par la dotation en matériel informatique et de télécommunication et ce, par des dons et à des meilleurs coûts auprès des établissements scolaires, universitaires, maternelles, de santé et les communautés locales ; favoriser l'accessibilité des moyens didactiques de formation et d'apprentissage par des dons de matériels et la signatures des accords de partenariat entre les structures des pays occidentaux et ceux des pays africains pour la mise en place des crèches et des écoles maternelles ; s'unir par des liens d'amitié des personnes ayant le désir de développer ensemble des activités au service de la communauté, à la mesure de leur possibilité et de leur bonne volonté ; favoriser entre elles, et propager dans les milieux de la jeunesse, l'esprit d'entraide et de compréhension mutuelle, le respect d'autrui, la notion de l'altruisme qui les anime ; favoriser les échanges et informations leur permettant une meilleure insertion dans la vie active et la prise de conscience de leurs responsabilités.

Siège social : 12, rue Bernard Hamelin, Macquelines, 60620 Betz.

Date de la déclaration : 2 mars 2017.